

MaPrimeRénov' 2026 : réouverture imminente du guichet de demande

La réouverture du guichet de demande de MaPrimeRénov' interviendra très prochainement, après la promulgation de la loi de finances 2026. Quelles sont les nouveautés ? Le guide FFB MaPrimeRénov' détaille l'ensemble des règles et montants pour 2026.

La promulgation de la loi de finances pour 2026 permettra, dans les prochains jours, la réouverture du guichet de demande de MaPrimeRénov'.

Les nouveautés 2026 pour MaPrimeRénov'

- Les plafonds de revenus permettant de classer les ménages par catégorie (de très modestes à supérieurs) évoluent légèrement à la hausse.
- Un rendez-vous personnalisé avec un Conseiller France Rénov' devient obligatoire avant le dépôt d'une demande d'aide MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur. Le format de ce rendez-vous reste encore à définir, il pourrait aller du RDV physique au simple échange téléphonique sur la base de pièces adressées par mail.
- L'aide MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur est à nouveau accessible à tous les ménages.
- L'isolation des murs et l'installation d'une chaudière biomasse ne sont plus éligibles à MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation par geste, mais continuent de l'être dans le cadre d'une rénovation d'ampleur.

Les règles et montants MPR 2026 détaillés dans le guide FFB

La nouvelle version du guide MaPrimeRénov' est disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFB.

Il détaille l'ensemble des règles et montants de l'aide MaprimeRénov' applicables en 2026, selon le type de rénovation et les revenus des ménages.

À noter que l'Anah prévoit cette année de financer 150 000 rénovations par geste et 120 000 rénovations d'ampleur (68000 en copropriété et 52000 logements individuels). Cet objectif est cependant déjà amputé par 83000 dossiers déposés en 2025 et encore en attente d'instruction.